



*Siégeaient pour la CGT: Julien Caumon/ Gaëtan Bourdoncle/
Karine Belloc*

Avant les débats, les élus ont lu la déclaration liminaire syndicale ci-dessous:

Madame la Présidente,

*Nous avons déjà dénoncé les effets d'annonces, les faux semblants et la poudre aux yeux que notre direction se plaît à jeter par poignée, par seau, par container, à la face des agents.
La lecture des communications successives de notre Directeur Général en cette période de crise est de plus en plus insupportable.*

D'un côté Mr Fournel appelle à favoriser le télétravail sur cinq jours et invite fortement les directions à accepter cette contrainte. De l'autre, les directions locales limitent le plus possible ce recours en opposant les contraintes liées aux missions.

Ce n'est plus seulement la Covid qui menace la DGFIP mais la schizophrénie!

Consignes affichées mais non respectées , trucage des chiffres pour avoir l'air de les respecter jusqu'où va t'on aller?

La parfaite illustration de ce cirque, c'est le message du 12 novembre émanant du bureau RH2C à destination des directions. Je cite:

« Dans le cadre de l'enquête COVID quotidienne il est demandé, à compter du 13 novembre 2020, de ne comptabiliser les agents nomades en tant qu' "agents présents" que s'ils sont physiquement présents au sein de locaux de la DGFIP. Dans tous les autres cas (hormis les situations de congés ou d'arrêt maladie), ils doivent être recensés comme "télétravailleurs".

Ainsi, par exemple, un vérificateur effectuant un contrôle sur place en entreprise ou un huissier en déplacement chez un redevable devront être considérés comme télétravailleurs.»

Nous attendons avec impatience la justification que vous allez apporter à cet appel flagrant au maquillage des statistiques.

Pourtant, si la Direction générale veut 40% de télétravailleurs et qu'on y arrive pas il n'y a pas 36 solutions...

- Soit il n'y a pas assez de matériel informatique mais vous nous avez confirmé précédemment que ce n'est pas le cas
- Soit la plupart des missions ne sont pas "télétravaillables" auquel cas ça n'est pas la peine d'essayer d'atteindre ces fameux 40%.
- Soit la Direction n'y met pas assez du sien.
- Soit il y a également des agents qui n'ont pas envie de télétravailler pour diverses raisons comme des conditions de travail dégradées par rapport au présentiel, la taille du logement, l'isolement...

C'est probablement un mélange de tout ça, mais vu le contexte il est déplacé de vouloir faire à tout prix de l'affichage statistique.

Le confinement n'est pas une situation normale et il faut le prendre en compte car cela peut être mal vécu par certains agents; Au côté anxieux du virus se rajoute la rupture des liens sociaux, l'éloignement familial et une vive inquiétude pour l'avenir de notre société et des siens.

Encore une fois, le rôle de la Direction durant cette période n'est pas de faire de l'affichage mais de définir une ligne de conduite claire et de soutenir ses agents et elle ferait bien de s'y tenir sans vouloir absolument satisfaire aux exigences de Bercy .

Le télétravail n'est pas un objectif en soi, c'est un moyen de lutter contre la propagation d'un virus et il doit être utilisé en ce sens sinon ça ne marchera pas. Et vouloir comptabiliser les agents nomades en déplacement comme des télétravailleurs c'est ridicule et malhonnête; ça ne répond absolument pas à la lutte contre la covid. De plus, que se passera-t-il si un accident survient sur le terrain et que l'agent est comptabilisé comme étant en télétravail ? Franchement... Un peu de sérieux et moins de mesquinerie durant cette période ça nous changerait.

C'est pourquoi nous demandons une totale transparence mais également en cette période de fermeture de tout ce qui n'est pas indispensable au fonctionnement du pays, nous proposons à certains hauts responsables de se taire!

Statistiques Télétravailleurs

Les modalités de comptabilisation exposées par le bureau RH2C dans son message du 12 novembre (voir liminaire) ne semblent pas poser de problèmes à Mme la directrice. Il ne s'agirait en fin de compte que d'une divergence d'appréciation entre elle et les délégués CGT sur la définition du télétravail.

Donc petit rappel: un géomètre cadastreur sur le terrain, il est en télétravail. Un vérificateur se déplaçant dans une entreprise, également.

Pour rajouter encore un peu à l'indécence, la direction précise qu'il ne s'agirait en fin de compte que d'une infime proportion d'agents concernés.

Donc pas la peine d'en faire des histoires? Continuons gaiement à se jouer de la vérité afin de coller aux déclarations tonitruantes de Fournel comme quoi «le télétravail à 5 jours n'est pas une option personnelle mais un comportement citoyen».

En fin de compte , tout va bien dans le meilleur des mondes puisque nous approcherions du sacro-saint objectif des 40%, si on veut bien se donner la peine de ne pas être trop regardant sur le détail des quotités de travail hebdomadaires, que la direction refuse toujours de nous communiquer (et on comprend désormais pourquoi).

Nous ne continuerons donc pas à cautionner la farce de ces statistiques de télétravailleurs, dont la sincérité n'est pas assurée et nous arrêtons dès ce jour de les inclure dans les comptes rendus de CHS.

Télétravail (suite)

Nous avons de nouveau insisté sur la fourniture d'un 2^e écran pour le télétravail. La direction évoque des difficultés de mise en œuvre comme l'absence d'assistance technique sur cet aspect particulier et d'un stock suffisant. De plus, la discussion resterait en cours au niveau central. Nous avons mentionné l'exemple de certains départements comme l'Aude ou la Côte d'Or qui ont déjà anticipé cette exigence.

La direction précise que la fourniture du 2^e écran peut tout de même avoir lieu en cas de signalement aux RH d'un problème physique particulier lié (migraines, problèmes de vue,...).

Accueil physique

Un constat a été fait par les délégués que l'accueil physique et téléphonique, loin de diminuer en cette période de confinement, explose.

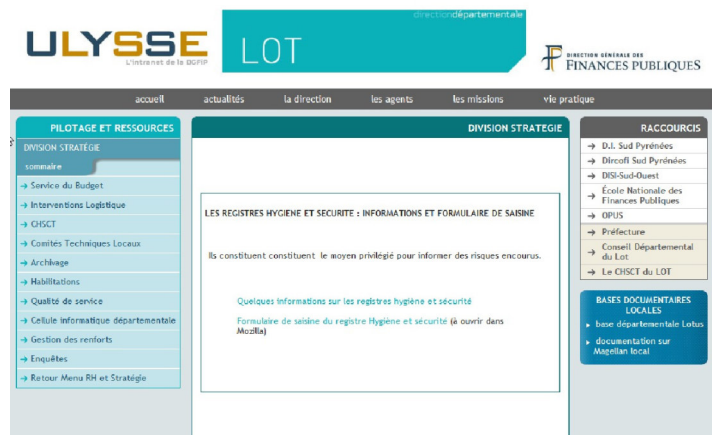
Et avec E-contact en indisponibilité, suite à une « surcharge exceptionnelle » , la situation ne va pas s'arranger. Les usagers, sans réponse numérique, vont forcément se déporter sur le téléphone et le guichet. Les agents doivent une fois de plus subir l'exaspération d'usagers déjà sous tension en cette période et écoper ce qui peut encore l'être.

Nous voyons bien les limites du tout numérique et la dépendance dans laquelle la DGFIP s'est mise vis à vis de la technique quand les moyens ne suivent pas les belles ambitions et les beaux discours. Encore une fois, quand l'ordinateur ne marche pas, l'humain demeure la dernière solution! Mais lui aussi a des limites et ne doit pas continuer à subir les conséquences de l'incurie de nos dirigeants.

Registre hygiène et sécurité

Trois fiches de signalement ont été émises par des agents depuis septembre, que ce soit pour des problèmes matériels ou relationnels au sein du service.

Nous rappelons aux agents qu'ils ne doivent pas hésiter à remplir ces fiches au risque de voir leur problème enterré sous la voie hiérarchique.



Plan vigipirate

Le plan vigipirate est passé à son niveau le plus élevé « urgence attentat » depuis le 29 octobre 2020.

La direction a fait un rappel du dispositif et notamment sur le guide des bons réflexes et la signalitique.

Le dispositif de référent radicalisation a été réactivé au sein de la DDFIP (Caroline Périé).

Une mise à jour de la liste des contacts d'urgence doit également être effectuée.